

Les associations de la FUB:
(Fédération française des
usagers de la bicyclette)

A pincés et à Vélo Romans
Circulons à Tain Tournon
Collectif vélo Diois
Montélovélo à Montélimar
REVV à Valence
Vélo dans la ville à Crest

EXPEDITEUR

Roulons En Ville à Vélo

1 rue Michel Servet

26000 VALENCE

Tél. 06 04 13 18 23

revv@laposte.net

http://revv-valence.org



Mars 2012

Tirage à 800 exemplaires

REVV...eries

Le journal des associations drômoises affiliées à la FUB

DESTINATAIRE

Le Revverie en partage

Afin de resserrer les liens entre nos associations drômoises pour le vélo, nous avons décidé collectivement de faire du Revverie un bulletin commun. Si depuis longtemps le Revverie ouvre ses pages aux autres associations, maintenant il s'agit de rassembler les contributions de chacune et d'envoyer le bulletin à tous les adhérents, chaque association se chargeant de la diffusion localement. Nous espérons que cela donnera une meilleure visibilité à notre réseau drômois et permettra une émulation entre les agglomérations du département pour donner plus de place au vélo.

Pour mémoire, il s'agit de REVV (Valence), Vélo dans la Ville (Crest), A Pincés et à Vélo (Romans), Montélovélo (Montélimar), Circulons à Tain Tournon et du Collectif Vélo Diois.

DESTINATAIRE

Assemblée générale

Les adhérents de REVV sont invités à venir à l'assemblée générale mardi 3 avril, à 20 h, à la maison du vélo, 1 rue Michel Servet à Valence.

Adhésion 2012 à REVV, c'est maintenant !

500 adhérents en 2011 !

Depuis sa création en 1989, le nombre d'adhérents n'a cessé de croître et vient de franchir un cap fatidique en dépassant les 500 en 2011. Pour une association de promotion du vélo, 100% bénévole, dans une agglomération de 100 000 habitants, c'est remarquable. Les autres associations du réseau FUB qui ont plus de 500 adhérents sont des structures plus grosses, avec des salariés chargés des

tâches administratives et d'organisation, dans des agglomérations beaucoup plus grandes. Ce soutien très important à l'action de REVV s'explique par une demande de plus en plus manifeste de la population pour une meilleure prise en compte du vélo dans les politiques locales et par le dynamisme de notre association allant vers cette population en multipliant les occasions de rencontre.

Valence : nouveaux aménagements cyclables

La ville de Valence poursuit son effort avec la réalisation de nouveaux aménagements en faveur du vélo. Après la zone trente et les double sens cyclables du centre ville, après les tourne-à-droite au feu rouge du quartier du Polygone, de nouveaux itinéraires ont été balisés et de nouveaux double sens ont vu le jour, répartis dans toute la ville et, notamment, dans le quartier de Châteaouvert.



Le nouveau contre sens de la rue Edouard Branly a nécessité la modification du feu au carrefour de la rue Châteaouvert : un petit feu tricolore a été installé spécialement pour les cyclistes.



Avenue de la Libération, la piste cyclable a été prolongée au pont des Anglais, vers l'avenue de Marseille. Cette opération a nécessité le recul de la clôture d'une propriété riveraine.



Au sud du pont des Anglais, la piste débouche du côté gauche de l'avenue de Marseille. La ville de Valence a installé un flot pour permettre de rejoindre le côté droit en toute sécurité.

Montélovélo à Montélimar

L'association Montélovélo a été créée en mai 2008 par des usagers du vélo en ville qui pensent que les aménagements cyclistes sécurisés sont insuffisants à Montélimar.

L'association veut promouvoir l'utilisation en toute sécurité de la bicyclette comme moyen de déplacement à part entière. En fédérant de nombreux utilisateurs de vélo, l'association peut être une importante force de propositions auprès des élus et aménageurs pour faire entendre ses remarques.

Montélimar se prête très bien au vélo puisqu'il y a peu de reliefs marqués et que le périmètre urbain est restreint (de l'ordre de 5km de part en part de la ville...).

Voilà qui reste à la portée de la plupart

des cyclistes. Sachant que le progrès pour les déplacements à vélo appartient à chacun, il est important d'être le plus nombreux possible pour que les décideurs prennent en compte les demandes des cyclistes urbains.

C'est pourquoi l'association propose un rassemblement mensuel pour montrer l'importance des déplacements non motorisés. A cette occasion, un circuit est réalisé à travers la ville pour montrer que se déplacer à vélo est possible et qu'il existe des rues peu fréquentées, pouvant être autant d'itinéraires « bis » moins dangereux, plus agréables et...tout aussi rapides !

L'association fournit également des informations sur les anti-vols, les équipements pour circuler en sécurité, un guide

du cycliste urbain et réalise des marquages de vélos : un « plus » pour simplifier la vie du cycliste non professionnel !

Chaque mois, une rubrique écrite par nos soins « le cycliste montilien » paraît dans le journal local La Tribune.

Pour connaître la date du prochain rendez-vous ou pour toute autre question, l'association est à contacter sur

montelovelo@yahoo.fr

<http://montelovelo.free.fr/>



Nouvelle rue quartier St Martin

A Montélimar des réalisations intéressantes pour les cyclistes existent...



Passage piétons et vélos sous la RN 7



Début de piste cyclable route du Teil



Rue Cathelin, belle bande cyclable, mais... occupée en permanence par les voitures !!

Encore trop de réalisations oubliant les cyclistes ... et certaines voies sont même de véritables obstacles à la pratique du vélo :



Av. J.F.Kennedy sous la voie ferrée



Rue Monnaie vieille (rue très passante)



Pont St James trop dangereux en l'état

A pincettes et à vélo à Romans

L'association « A Pincettes et à vélo » de Romans œuvre depuis plus de 15 ans à la promotion de l'utilisation du vélo en ville et en périphérie. Elle joue un grand rôle auprès des élus locaux chargés de l'urbanisation pour les inciter à installer des pistes cyclables permettant d'entrer et de sortir de Romans sereinement et des arceaux pour laisser les vélos en ville sans craindre de les voir disparaître. Elle contribue, par sa présence aux réunions, conférences, débats autour du développement durable et du respect de

l'environnement, à une meilleure écoute des besoins des cyclistes et piétons. Adhérente de l'antenne nationale FUBICY, elle se tient au courant du développement des autres associations et de leurs actions dans d'autres villes, telles que Grenoble, Lyon, Valence et Crest.

Elle participe à une action locale romaine « Agenda 21 » qui vise à rendre Romans plus solidaire, plus conviviale et plus agréable à vivre dans le respect des entités existantes. Elle se fait connaître auprès d'autres associations

locales qui œuvrent dans le social, comme, par exemple, la mise en place, l'année dernière, d'une vélo-école pour adultes. L'ouverture de l'atelier «KAZACYCLE» a largement contribué



à la faire connaître. Cet atelier animé par des bénévoles très motivés connaît un succès grandissant puisqu'il permet, pour le prix d'une adhésion, de venir régulièrement entretenir son vélo et apprendre à pratiquer de petites réparations. Le gravage des vélos contre le vol, la participation très active à la fête du

vélo en juin, les balades familiales autour d'une thématique (migrations des oiseaux, connaissance des insectes, du patrimoine, visite de sites), les petites déambulations en ville, le comptage des vélos en ville, la traditionnelle bourse aux vélos sont des exemples du dynamisme de cette association. Ses deux

sites, « A Pincis et à vélo » et « Kazacycle » sont régulièrement tenus à jour. Son mail romans-bourgdepeage@fubicy.org et son adresse, 6 rue des Clercs, à Romans-sur-Isère.

Vélo dans la ville à Crest

Vélo dans la ville, a pour objet la promotion du vélo dans l'agglomération crestoise.

Association née en août 2003 (déclarée en préfecture, JO du 6-9-03), pour promouvoir les déplacements non motorisés, des vélos et piétons, dans Crest.

Les membres fondateurs de l'association constatent l'absence de politique en faveur du vélo dans l'agglomération.

Comme en matière de transport, c'est l'équipement qui fait l'usage, l'offre qui crée la demande; le nombre d'utilisateurs (adultes ou enfants pour se rendre à l'école, à leurs activités...) pourrait être bien plus important.

En matière de tourisme, de commerce dans le centre ville, un meilleur accueil des vélos aura un impact positif. L'association a donc 2 grands axes d'action :

1- auprès des utilisateurs existants et potentiels, pour

*leur faire connaître les avantages du vélo : rapide (50 % des déplacements automobiles se font sur des trajets de moins de 3 km à une vitesse moyenne de 14 km/h), économique, non polluant, bon pour la santé,

*être une source d'information sur la législation, la sécurité à vélo.

Cyclistes, piétons, autos doivent pouvoir vivre ensemble en harmonie et en sécurité.

2- auprès des différentes autorités, notamment des mairies, pour les sensibiliser sur les avantages que représente le transfert d'une partie des déplacements vers le vélo : moins de pollution, moins de bruit, moins d'espace de stationnement.

Une vraie politique en faveur du vélo coûte 5 euros par an par habitant, pour un résultat inégalable en terme de qualité de vie.

En 8 années d'existence, VDV a pris contact avec les élus et essayé de leur faire voir l'agglomération avec un autre "œil" que celui de l'automobiliste.

Quelques réflexions leur sont adressées, des propositions d'aménagement, des suggestions sur les points noirs à traiter en priorité. Nous souhaitons être associés aux réflexions sur les aménage-

ments futurs. Sans entrer dans le détail, différentes actions ont été menées, parmi lesquelles

- le point noir de la route Crest-Aouste, dangereuse, a fait l'objet de rencontres, manifestations, défense de notre position auprès du tribunal administratif. Au bout de 15 ans d'atermoiements, les travaux vont avoir lieu cette année.

- l'absence de parkings à vélo dans l'agglomération (rues, gare, école Brassens et Royannez, école de musique ...): des arceaux ont été posés (encore en nombre insuffisant) et il reste encore du matériel inadapté ("ressort" de la médiathèque et piscine ...). Nous avons obtenu un parking couvert au lycée ...

- des rencontres avec la mairie de Crest, participation à l'Agenda 21, mais aussi avec les maires des communes voisines, conseillers généraux ...

-des actions avec les établissements scolaires (des classes de seconde au lycée, mise en place ponctuelle d'un pedibus comme "sensibilisation" en primaire).

- la défense du droit de passage au chemin du petit St Jean, des comptages de vélos au carrefour du centre ville (700 vélos par jour, sur des 3e mardi de septembre).

- la bourse aux vélos annuelle, des séances de marquage Bicycode

- depuis 2 ans, organisation de balades le dimanche matin (bimestrielle).

- l'organisation de la fête du vélo, tous les 1er week-end de juin.

- l'organisation d'une soirée voyage "de



Vieux vélo : WFW 1903 (Wanderer Fahrrad Werke) Il s'agit d'un très grand vélo allemand, certainement haut de gamme avec ses deux vitesses dans le moyeu et son frein à rétropédalage à patins, son frein de direction.

Montois à Madagascar à vélo"

- des actions régulières pour la réalisation d'une véloroute voie verte dans la vallée de la Drôme, sujet d'importance et qui nous occupe beaucoup tant cette réalisation aura des impacts sur la mobilité dans la vallée (tourisme et ses retombées économiques, loisirs, trajets quotidiens domicile-travail ...)

Dès sa création, l'association a adhéré à la Fubicy

Actuellement, l'association compte une quarantaine d'adhérents, de tous âges et tous milieux.

Nos invitons tous les habitants de l'agglomération qui veulent en savoir plus ou qui ont des propositions à faire, à contacter l'association:

• Réunion chaque 3ème mardi du mois à 20h 30, au Centre culturel et social, quai Berengier de la Blache.

Contact : 04 75 40 65 32 ou crest@fubicy.org

11 rue Paramente 26400 Crest et www.velo-ville-crest.fr

Calendrier printemps 2012 de VDV

Samedi 24 mars : BOURSE AUX VÉLOS et séance de marquage Bicycode dans la cour de l'école Royannez, (cours Jouberton) à Crest. Dépôt par les vendeurs à partir de 8h 30, ouverture aux acheteurs à partir de 9h 30.

31 mars/ 1^{er} avril : forum mobilité en vallée de la Drôme. Résultats de l'enquête du Conseil de Développement sur les déplacements dans la vallée de la Drôme. VDV tiendra un stand pendant la journée du 1er avril à Vercheny.

2 juin : fête du vélo sous la houlette de la communauté de communes du Val de Drôme, entre la gare des Ramières et la nouvelle passerelle de la Confluence. VDV participe à l'organisation de la convergence cycliste depuis la gare des Ramières (Allex) jusqu'à la confluence Drôme-Rhône.

Réunion mensuelle : chaque 3ème mardi du mois, à 20h 30, à Crest' actif. Prochaine réunion mensuelle le 20 mars.

Actions en cours : suivi auprès des communes pour la mise en place de la véloroute. voie verte le long de la Drôme, de Livron à Saillans.

Découvrir les bienfaits du vélo avec la vélo-école



Interrogé sur la vélo-école, Bernard, responsable, annonce un bilan très positif « Nous avons atteint 90 % de réussite ! » Pour les personnes ne sachant pas du tout pédaler, nous avons bien amélioré notre technique. Pendant les premières séances, les élèves apprennent l'équilibre sur un vélo sans pédale. L'étape suivante est plus délicate, lorsqu'on remet les pédales au vélo, les élèves doivent continuer à garder l'équilibre tout en pédalant. Pour cette partie, le cycliste novice est maintenu aux épaules par un animateur qui court à côté de lui et ne le lâchera que lorsqu'il le sentira en équilibre. Même après avoir lâché l'élève, l'animateur continue à courir à côté du vélo pour récupérer le pédaleur en cas de perte d'équilibre. Cette technique, éprouvante pour l'animateur et l'élève, permet, au bout de 1 à 2 heures, de pédaler seul. L'élève réalise alors qu'il sait faire du vélo et cela se traduit par une grande joie qui relègue au second plan les « galères » de la vie courante.

Actuellement, la vélo-école reçoit une quinzaine d'élèves, des femmes exclusivement.

La dimension du bonheur n'est pas la même pour tout le monde. Pour nos élèves, arriver à faire du vélo, c'est quelque chose d'extraordinaire qu'elles pensaient inaccessible.

Habituees aux désillusions à répétition, elles découvrent qu'avec un peu de travail, on quitte le camp des perdants. Ensuite, reste à apprendre le maniement du vélo (tourner, freiner, passer les vitesses, acquérir de la dextérité) avant les premières sorties en ville et l'acquisition des règles de sécurité.

A la vélo-école se présentent aussi des personnes qui savent pédaler mais ont peur en ville. Après quelques rappels des consignes de sécurité, des règles à respecter, des attitudes à adopter, elles sortent à vélo encadrées par deux animateurs. En quelques séances, elles acquièrent l'assurance nécessaire pour ensuite se déplacer seules.

La vélo-école est ouverte à toute personne (femme, homme) désirant appren-

dre à pédaler ou à se déplacer en vélo en ville. Pour cette formation, il suffit d'adhérer à l'association REVV. Pour les enfants, on montre aux parents, dans notre grand local, la technique du vélo sans pédales. A eux de continuer l'action dans le local et ensuite chez eux.

L'essentiel des élèves est envoyé par le PLIE, en relation avec la mission locale pour l'emploi, ou par l'association Valence Services. Notre correspondant est Marie Eynard qui est très présente sur cette action.

Aujourd'hui, REVV dispose de 5 bénévoles participant à l'activité vélo-école. Nous avons commencé cette activité il y a 5 ans avec 2 bénévoles et des mauvais vélos. Nous disposons maintenant d'un parc de 10 vélos en parfait état. L'ergonomie et la qualité favorisent l'apprentissage ainsi que l'envie par la suite de disposer d'un joli vélo avec, notamment, de bons freins ce qui est essentiel en milieu urbain. Beaucoup de cyclistes ne sont pas à l'aise en ville car ils ont des vélos



qui ne freinent pas et qui ne font que provoquer des montées d'adrénaline.

Nous avons interrogé quelques élèves.

Nicole, haïtienne, 42 ans

Dès la seconde séance elle pédalait, et pourtant elle n'avait jamais appris. Depuis 2 ans, elle habite à Valence et c'est Pôle Emploi qui l'a orienté vers REVV. Avoir un véhicule lui facilitera l'accès au travail. Grâce à la formation, elle est à l'aise sur sa bicyclette et revient régulièrement rejoindre la vélo-école, par plaisir. Et pourtant, il y a quelques jours, elle est tombée en voulant faire une petite acrobatie sur la Via Rhôna, mais elle est remontée aussitôt sur son vélo. Elle habite le Polygone et n'a plus peur pour sortir seule en ville. Ce qu'elle pense de l'usage du vélo à Valence : « Je reste vigilante et avec les pistes cyclables ça va ! »

Imène, tunisienne, 30 ans

Dès la première séance elle pédalait, il faut dire qu'elle avait appris quand elle était petite, mais n'avait jamais pratiqué.

Elle avait honte de dire à son enfant qu'elle ne savait pas faire du vélo. Elle n'utilisera pas le vélo pour aller au travail, car sitôt son agrément d'assistante maternelle obtenu, elle travaillera chez elle. « Mais ça me fait du bien pour moi ! »

Fatou, Guinée Conakry, 35 ans

Depuis 11 ans en France, elle n'avait jamais appris à pédaler. « Ca me fait du bien moralement, même si ça me fatigue ». Elle a fait d'énorme progrès et monte les petites côtes. Elle travaille pour Valence Service et même si elle se rend à son travail à pied, elle aura plein d'occasions pour utiliser son nouveau mode de transport.

Adovola, Rwanda-Tanzanie, 58 ans

Elle n'a jamais appris à pédaler. Elle travaille à Valence Service, qui l'a envoyée à REVV combler cette lacune. « Je ne sais ni lire, ni écrire, le vélo va me sauver ! Je pourrai me déplacer facilement pour aller travailler. Ca me plaît ! » Et pourtant elle peine, Adovola. Elle a du mal à trouver son équilibre. A la 5^{ème} séance, elle commençait enfin ses premiers coups de pédale au parc Jouvet. Malgré la difficulté, elle est fière et tout sourire.

Sandia, malgache, 35 ans

En France depuis 5 ans, elle sait pédaler, mais a peur en ville. La vélo-école lui donne de l'assurance. Elle est contente de pouvoir aller se balader avec sa fille. Elle travaille à Valence Service et utilisera le vélo pour aller travailler, même si elle doit faire 6 à 7 km.

Sylvie, française, 46 ans

Elle avait appris à pédaler étant petite. Travaillant à Valence Service, elle a besoin de la bicyclette pour se rendre au travail et aussi pour faire du vélo en famille. Dans la famille, personne ne conduit, c'est cher une voiture ! Le vélo est une bonne solution aux déplacements !

Karima, algérienne, 35 ans

Elle sait faire du vélo mais a peur en ville. La famille n'a pas de voiture. Dès qu'elle aura pris de l'assurance, elle utilisera le vélo pour ses déplacements



en ville.

Aycha, française de Mayotte, 32 ans,
employée à Valence Service

« J'avais envie d'apprendre à faire du vélo pour aller en ville et aussi pour en faire avec mon fils. »

Amelle, française de Mayotte, 41 ans

A 6 ans, elle a fait une chute de vélo et depuis n'était pas remontée par peur. A Valence, elle a rencontré un des moniteurs, de la vélo-école, qui lui parle de REVV. Avec une amie, elles se motivent pour suivre la formation, sans penser obtenir de résultat. « Dès la première séance, j'ai su faire du vélo et depuis, je fais des sorties avec le groupe ou même seule ». Avec satisfaction, elle a noté une grande amélioration des aménagements urbains en faveur des cyclistes, depuis 3 ans, ce qui la rassure. Son mari et ses 3 enfants se déplacent régulièrement à vélo, elle pourra les suivre.

En guise de conclusion, au delà de l'apprentissage du vélo, c'est aussi un tremplin pour reprendre confiance en soi et rebondir vers d'autres projets. On appelle ça un coup de « boost »

Pour REVV, c'est un facteur de motivation, car distribuer du bonheur, c'est quelque chose que notre société a un peu oublié.

Bernard et Pascale

Les encadrants sont Bernard, Nathalie, René, Jeannot, Jean-Marie et aussi le team assistance, Jean-Jacques, Christian et la logistique administrative assurée par Geneviève.

Deux REVVeuses au Burkina Faso



En 2010, REVV avait fait le don de deux vélos costauds à une association du Burkina Faso. Cette année encore REVV a confié 2 VTT à 2 REVVeuses chargées de les apporter au Burkina Faso, ce petit pays adepte de la petite reine, et de les laisser à une association ou à des personnes qui en feraient bon usage. Bien sûr, nos deux REVVeuses ont utilisé les vélos pour se déplacer en brousse ce qui permet de côtoyer facilement les populations et de découvrir les magnifiques paysages du sud-ouest du pays.

« Nous étions parties 3 semaines, de fin décembre à début janvier, une période fort agréable car température clémente en journée et fraîche la nuit. Et surtout, une période très festive, avec Noël et la fin de l'année, qui est l'occasion, pour les burkinabés, de danser au son des orchestres traditionnels (balafon, djembé, ...) dans les villages les plus reculés. Dans les villes, nous avons pu suivre des festivals, festival de danse à Ouagadougou, la capitale, festival de contes à Bobo-Dioulasso, festival de musique à Tengrela.

Avec toutes ces fêtes, nous n'avons pédalé que 300 km, pour une belle boucle au départ de Bobo-Dioulasso, vers le pays Sénoufo. C'est une région un peu moins plate que le reste du pays, avec de magnifiques dômes ou aiguilles construits par la nature. Un régal pour les yeux et un défi pour les jambes. Là, parmi ces reliefs et les rizières, sillonnent de petites pistes que seuls les marcheurs ou les cyclistes empruntent. De temps à autre la piste traverse

un village, les gens nous saluent étonnés, et les enfants courent derrière les vélos. Cette petite aventure a permis de belles rencontres.

Un des vélos a terminé sa route à Bobo-Dioulasso, chez un jeune joueur de djembé, qui l'utilisera pour se rendre dans les lieux où il joue (mariages, baptêmes, restaurants, festivals, ...), l'autre à Ouagadougou chez notre amie Justine qui vient d'ouvrir des chambres d'hôtes (<http://maisonrouge-ouaga.net>). Elle pourra ainsi prêter le vélo aux hôtes de passage. Peut-être vous ? »

Pascale

Bourg-lès-Valence Les vélos mettent-ils en danger les automobilistes ?

Extrait du procès-verbal du conseil municipal de Bourg-lès-Valence du 23 mai 2011 :

« Madame Kerdo attire l'attention sur l'opération menée par l'association Roulons En Ville à Vélo au sujet des automobilistes qui ne respectent pas les voies cyclables. Elle s'insurge sur le non respect par les cyclistes de ces mêmes voies qui obligent les automobilistes à prendre des risques. Elle lance un appel citoyen de respect des uns et des autres. Monsieur le maire souhaite un respect par tous du code de la route »

Automobilistes, si vous vous sentez en danger en voiture, prenez votre vélo !

REGLES D'UTILISATION DE L'ATELIER DE REPARATION REVV

Cet atelier est réservé aux adhérents REVV à jour de leur cotisation.

Les animateurs REVV ne font pas les réparations par respect des professionnels du vélo.

Les réparations sont réalisées par les adhérents avec les outils de l'atelier et les conseils des animateurs REVV.

Les conseils sont avant tout pédagogiques pour permettre aux adhérents de devenir autonomes pour de petites réparations

Pour les opérations nécessitant de la force physique, une aide peut être apportée.

Les pièces neuves sont facturées au prix coûtant et les pièces d'occasion peuvent être gratuites ou à tout petit prix.

Merci de votre compréhension

Maison du vélo 1 rue Michel Servet.

Permanences les lundi et jeudi après-midi ainsi que tous les 1^{ers} samedi du mois, de 15 h à 18 h.

REVV et ses bénévoles vous proposent :

Marquage Bicycode contre le vol des vélos

Bourse aux vélos permanente

Atelier vélo : outillage et conseils

Vélo - école

Plans de déplacements et itinéraires

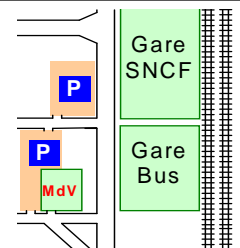
Conseils contre le vol (tests antivols)

Récupération de vieux vélos et recyclage

Contrôles techniques

Equipements de sécurité (gilets, brassards)

Documentation sur le vélo.



Rovaltain, un nouveau quartier se construit

Le 6 février 2012, le syndicat mixte de Rovaltain réunissait l'atelier mobilité pour présenter le projet de la 3^{ème} tranche de l'aménagement aux organismes et associations intéressés.

Rovaltain, c'est le quartier d'avenir pour Valence et Romans. Le parc technologique se réalise autour de la gare de Valence TGV et accueille déjà plus de 1100 emplois. Le quartier de la gare sur 10 ha est bien avancé. Le quartier du 45^{ème} parallèle reçoit déjà de nombreuses entreprises. Pour les déplacements, les hypothèses prises en compte par l'aménageur sont ambitieuses : 50% seulement se feront en voiture particulière. Il faudra donc que les autres se répartissent entre le covoiturage, les transports en commun et les mode doux. On ne peut que se réjouir de ce choix qui permet de faire des économies de parking et de routes. Les entreprises devront mettre en place des plans de déplacement incitant leurs salariés à venir travailler autrement qu'en voiture individuelle. Mais la collectivité devra organiser un réseau de transports en commun efficace et amé-



nager des pistes cyclables utilisées.

La gare TER qui met Rovaltain à 10 minutes de Valence et Romans est une chance. On espère que le cadencement en sera amélioré dans les prochaines années. L'actuelle ligne de bus « Citéa » entre Valence et Romans a peu d'arrêts intermédiaires. Le projet prévoit une future ligne de bus, mise en place par VRD, mais dont le temps de transport augmentera avec la multiplication des arrêts. Des aménagements ponctuels sont et seront réalisés pour faciliter le passage des bus et réduire les encombrements.

Pour le vélo, les aménagements réalisés à l'intérieur de Rovaltain sont assez bien faits, même s'il n'existe pas encore de

liaison entre les quartiers nord et sud. Par contre, aujourd'hui, venir de Romans ou Valence à Rovaltain, est un exercice difficile et périlleux. Notre point de vue rejoint celui des salariés de la société Ingénico qui s'installe à Rovaltain et qui voudraient continuer de venir travailler à vélo. Malgré les quelques bandes cyclables réalisées, l'absence de continuité et le trafic de la D432 rendent le trajet pénible et dangereux. Quelques piétons osent s'y aventurer, comme l'a encore, malheureusement, montré un accident mortel à la sortie de Valence. L'urbanisation continue entre Valence et Rovaltain ne permet plus de se contenter de quelques aménagements improvisés ou ponctuels comme celui des Couleures. Elle rend indispensable la réalisation rapide d'une vraie voie piétons vélos le long de la D432, séparée de la chaussée ouverte aux automobiles et, peut-être également, d'une voie spécifique pour les bus. C'est la seule solution pour que les objectifs ambitieux soient tenus.

Albert
Pour plus d'info consulter le site [REVV-Dossier- S10](#)

Obstacles sur la voie !



Pour protéger l'accès des voies interdites aux véhicules motorisés, l'autorité responsable a quelquefois recours à des artifices inutiles et unanimement rejetés par les cyclistes et les handicapés en fauteuil roulant : des barrières, « U » oscillants et chicane compliqués ou encore des potelets dangereux ! Les barrières qui obligent les cyclistes à mettre pied à terre ne sont que rarement justifiées. Leur répétition rend le parcours à vélo particulièrement pénible. Ces modes nouvelles se répandent depuis quelques années suscitant des réactions de rejet de cyclistes mécontents ! Cf. photos.

Contrairement aux préconisations usuelles du Code de la route qui signalent les autorisations et interdictions par des panneaux, mais laissent les usagers maîtres de leurs



décisions (les panneaux « stop » par exemple), dans certains cas il est rajouté des obstacles physiques censés filtrer l'accès.

Disons-le tout net, cette pratique atteint vite ses limites. Il est illusoire de vouloir physiquement interdire le passage aux cyclomoteurs et dans le même temps laisser passer les vélos. En effet le gabarit d'un vélo avec sacoches ne se distingue pas de celui d'un cyclomoteur. De



plus les tandems et vélos avec remorque sont encore plus encombrants et certaines barrières se révèlent pour eux des obstacles infranchissables !

Pour autant, il existe des barrières simples (demi-barrières), qui jouent un rôle utile sans pénaliser les cyclistes et les personnes à mobilité réduite (PMR), comme celles disposées sur la Via Rhôna, au niveau de Bourg-lès-Valence. Leur présence constitue un rappel de l'interdiction d'accès aux véhicules motorisés mais le passage de 1,30 m est suffisant pour ne pas pénaliser les usagers. Lorsque les voies vertes ou les passages mixtes piétons-cyclistes sont bien conçus, les usagers se les approprient et leur présence même se révèle dissuasive pour les véhicules motorisés.

Lucien Alessio

Les zones 30

Le Dauphiné Libéré du 20 janvier 2012 titre : « *A Valence, trop de zones 30, des vélos à contre sens, des priorités à droite à supprimer* » !

Nous sommes suffisamment critiques, lorsque c'est nécessaire, pour saluer les évolutions positives de notre ville de Valence. L'introduction des zones 30, des double sens cyclables, l'autorisation des « tourne à droite », sont conformes aux préoccupations nouvelles de partage de la rue, de convivialité, de trafic apaisé et sécuritaire. Ces aménagements ont fait leurs preuves dans nombre de cités modernes comme Zurich, Hambourg, Berlin... et, plus près de chez nous, Chambéry. Dans ces villes, les zones 30 se sont étendues et généralisées progressivement à partir des centres villes pour finir par gagner l'ensemble de la cité, pour le plus grand bénéfice de tous les usagers.

Les doubles sens cyclables ne sont pas dangereux, de même que les « tourne à

droite », comme de nombreux essais l'ont démontré à Bordeaux, Strasbourg, etc... avant d'être entérinés par le code de la route. Ils font partie de ces possibilités nouvelles destinées à encourager les citadins à délaisser leur voiture personnelle au profit des modes de déplacement « doux ».

Aussi, avons-nous été surpris, comme nombre de nos adhérents qui nous ont fait part de leur désapprobation, à la lecture de l'article du Dauphiné Libéré dont le titre a été reproduit ci-dessus.

Interroger un moniteur d'auto-école sur les modes de déplacement alternatif à la voiture ne fait pas le tour du problème ! Les professionnels sont juges et parties. Pourquoi ne pas solliciter également les usagers et quelques-unes des associations qui les représentent, REVV, Rue de l'Avenir, la FUB, le Droit des piétons, la FFH (handicapés), etc. ? Et comment ne pas consulter les sources officielles les mieux informées comme les experts du CERTU, incontournables en matière de circulation et d'aménagement de nos cités ?

Apparemment, nous ne pouvons pas compter sur le D.L. pour une explication de texte. Ce quotidien aurait pu rappeler que, contrairement aux craintes de certains automobilistes, la vitesse moyenne en ville, généralement inférieure à 20 km/h, n'est que peu affectée par les zones 30. De fait, il demeure une trame d'artères à 50 km/h qui drainent l'essentiel du trafic de transit inter-quartiers.

Nota La fluidité du trafic est plus importante que la vitesse de pointe. A cet égard, la mise en place de giratoires de petite taille bien étudiés permet d'éviter les arrêts aux feux rouges qui augmentent le temps de parcours, et génèrent des phases d'accélération soit de surconsommation et de pollution. Ces giratoires suppriment les « stop and go », la fluidité du trafic s'en trouve améliorée et l'automobiliste est incité à adopter une conduite plus souple et sereine.

Les zones 30 encouragent les modes de déplacements « doux » piétons, cyclistes, et permettent d'apaiser la circulation et d'améliorer l'accidentologie comme à Chambéry où le nombre d'accidents de

L'agenda



de REVV

Dimanche 18 mars à 10 h

Jeudi 29 mars à 16 h 30

Mardi 3 avril à 20 h

Dimanche 29 avril à 9 h 30

Dimanche 13 mai à 9 h 30

Semaine du 21 au 25 mai

Samedi 2 juin à 9 h 30

les Combeaux et visite de Jardin' en Vie

« à chacun sa forme » départ du STAPS Rabelais (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) 23 ch. des Huguenots.

assemblée générale de REVV à la maison du vélo

Soyons, visite des grottes et du musée (pique-nique) participation aux frais

visite guidée de Chabeuil et Malissard (pique-nique) participation aux frais

opération « je vais à l'école en vélo »

Printegarde via la rive gauche de la Drôme pour inaugurer la nouvelle passerelle de Via Rhôna sur la Drôme (pique-nique)

Départ des balades au Champ de Mars, devant le kiosque Peynet (Valence) Elles sont gratuites, sauf celles encadrées par Valence Ville d'Art et d'Histoire. Pas d'inscription préalable, il suffit d'être au rendez-vous. Renseignements à REVV (Roulons En Ville à Vélo) au 06 04 13 18 23.

Adhérez à REVV ! Vous ne savez pas si vous êtes à jour : vérifiez sur l'étiquette-adresse de votre REVVerie, vous y trouverez votre dernière année d'adhésion. L'adhésion REVV fonctionne par année civile.

Bulletin d'adhésion 2012 à REVV

Adhérent

Nom :

Rue :

Téléphone :

Année de naissance :

Prénom :

Portable :

Conjoint

Nom :

Code postal :

Courriel :

Année de naissance :

Prénom :

Ville :

Pour préserver l'environnement, je ne souhaite pas recevoir l'édition papier du REVVeries, je le téléchargerai sur le site de REVV

Cotisation

Individuelle à 10 €

Familiale à 15 €

Etudiant ou chômeur à 5 €

Dons et soutiens€

Veuillez trouver ci-joint mon règlement de euros par chèque à l'ordre de REVV

NB : L'adhésion donne droit à un marquage gratuit contre le vol, pensez à en profiter !

Complétez ce bulletin et retournez-le une fois complété (avec votre chèque) à la Maison du vélo.

Activités de REVV

Je suis prêt à participer à certaines actions de REVV (facultatif) :

Permanences à la maison du vélo, un après midi par semaine ou par mois (rayer la mention inutile)

Autres suggestions :

la circulation a été divisé par 10 !

Rappelons que dans un choc à 50 km/h, le piéton est tué à coup sûr alors qu'il a de bonnes chances d'en réchapper à moins de 30 km/h.

Certaines villes vont encore plus loin pour redonner aux rues de nos quartiers leur vocation première, des lieux de vie et d'échanges. Elles promeuvent les « zones de rencontre » à 20 km/h, dans lesquelles les piétons ont la priorité. Mais il faudra sans doute attendre encore longtemps pour en trouver des échos positifs dans ce quotidien de province...

Lucien Alessio

Travaux à Guilherand : état des lieux

A Guilherand, les travaux d'aménagement du rond-point au débouché du pont Mistral ont bien avancé. La réalisation est conforme aux engagements pris pas la ville, l'année dernière, suite à deux rencontres avec REVV, dans le but d'améliorer la circulation pour les cyclistes et les piétons.

Les voies latérales au rond-point ont été revues : l'une a été supprimée, l'autre mise au gabarit bus pour devenir à terme une voie réservée et la troisième est devenue une voie bus et vélo dans sa se-



Les plantations trop hautes empêchent les automobilistes de voir les piétons et les cyclistes. La sortie du rond point réservée aux cyclistes est trop étroite et comporte une courbe trop serrée.



La voie latérale Soyons Valence devrait être réservée aux bus, sinon elle constituera toujours un risque pour les vélos venant de Saint Péray.

La limite de la vitesse passe à 50 km/h sur le pont Mistral



C'est une mesure réclamée par REVV depuis longtemps, qui améliorera sensiblement la cyclabilité de ce point de passage obligé pour de nombreux habitants de l'agglomération.

Nous ne pouvons que saluer la décision du conseil général de la Drôme et l'appui des villes riveraines dans cette démarche. Il reste, bien sûr, des progrès à faire, les bandes étroites soumises aux

rafales de vent vont rebuter encore beaucoup de cyclistes, même si la vitesse des voitures diminue. Espérons que la révision du PDU en cours sur l'agglomération soit l'occasion d'améliorer la qualité des aménagements cyclables sur cette 2 X 2 voies urbaine.

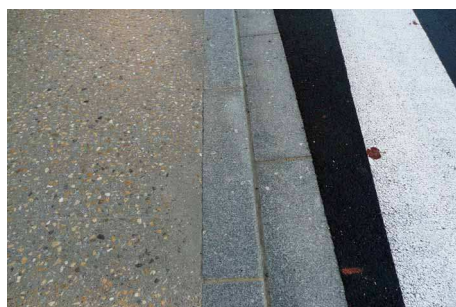
Pour mémoire, REVV avait obtenu en 1996, après quelques actions d'éclat, le tracé de bandes cyclables sur le pont Mistral. Pendant longtemps, la situation n'a plus évolué pour les cyclistes. Il y a quelques années, elle s'est même détériorée lorsque les panneaux de limitation à 60 km/h ont été supprimés, la zone centrale devenant donc de fait limitée à 90 km/h. Lorsqu'en 2008 nous alertions les conseils généraux sur le risque lié, notamment, au débouché sur le nouvel aménagement des boulevards à Valence, nous obtenions une limitation à 70 km/h, la limite à 50 étant qualifiée de non crédible. Un calcul rapide montre un gain de temps de 9 secondes entre ces deux limites, sur une distance de 400 mètres encadrée par deux zones urbaines limitées à 50 km/h. Les récents réaménagements des deux côtés rendaient la limite à 70 km/h anachronique.

conde partie. Les cyclistes peuvent quitter le rond-point par les voies latérales grâce à des sorties réservées pour éviter le cisaillement par les automobilistes.

Cependant, quelques points sont encore à améliorer.

Le balisage de l'itinéraire permettant aux cyclistes venant de Valence de rejoindre la route de Soyons en passant par la rue Thiers reste à faire.

Sur l'avenue de la République, toujours en travaux, nous avons remarqué des passages piétons pouvant poser des problèmes pour la circulation des fauteuils roulants, à cause d'un effet de seuil dû aux bordures de voies non planes. En outre, REVV attire l'attention des aménageurs sur les plateaux traversants pour les piétons, très efficaces pour apaiser le trafic, à condition que la continuité visuelle du territoire piétonnier soit sans ambiguïté c'est-à-dire sans bordure ni changement de revêtement.



VALENCE, rue Fernand Forest, des riverains opposés au double sens cyclable !

Comme si ça les empêchait de garer leur véhicule sur le trottoir.

La rue Fernand Forest, qui prolonge vers le sud la rue Denis Papin, le long de la voie de chemin de fer, en sens unique en direction du nord, est passée en double sens cyclable en 2011. C'est une bonne nouvelle, cette rue n'étant pas en zone 30, rien n'obligeait la municipalité à cela. Cependant, la bande cyclable pourrait être abandonnée par la ville à cause du mécontentement des riverains, habitués à stationner leurs voitures sur le trottoir. C'est regrettable mais ça ne devrait pas empêcher les cyclistes de circuler à double sens. Par contre, les piétons, les handicapés ou les poussettes pour enfants ne pourront toujours pas passer.